HG "poudre de ramonage"

ÉLIMINE ET PROTÈGE CONTRE LES DÉPÔTS DE SUIE ET DE CRÉOSOTE DANS LES TUYAUX DE CHEMINÉE, AINSI QUE DANS LES CHEMINÉES INTÉRIEURES ET LES BRÛLE-TOUT.

- APPLICATION
  Cheminées, ainsi que dans les cheminées intérieures et les brûle-tout.

- Mode d'emploi
  L'intérieur du bouchon est un doseur. A l'intérieur du doseur, vous voyez des lignes correspondant à des graduations. Pendant le remplissage du doseur, vous devez le secouer de temps en temps pour que la poudre se répartisse équitablement et que vous puissiez mesurer le dosage exact. Veillez à ce que l'âtre ou le brûle à plein feu. Remplissez le doseur de poudre jusqu'à la graduation 40 ml (environ 36 grammes). Répandre ou verser cette quantité sur le feu. Un dosage plus élevé améliore le résultat. On peut éviter le dépôt de suie dans le conduit de cheminée et l'âtre en répétant le traitement toutes les quatre utilisations de l'âtre.

- RENEIGNEMENTS DU PRODUIT

Propriétés	: Poudre
Actif %	: 100%
Eléments constitutifs	: Chlorure d'ammonium, cuivre (II) sulfate pentahydrate, ammonium hydrogène sulfate, zinc oxyde

- EMBALLAGE : 6 x 500 grammes

- ATTENTION
  Ne remplace pas le ramonage de la cheminée . **R22**- Nocif en cas d'ingestion. **R36**- Irritant pour les yeux. **R51/53**- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. **S2**- Conserver hors de la portée des enfants. **S13**- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. **S25**- Éviter le contact avec les yeux. **S26**- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. **S29**- Ne pas jeter les résidus à l'égout. **S46**- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.